

**POUVOIR IMPERATIF
EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

JE SOUSSIGNE :

COPROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE SIS :

DONNE PAR LA PRESENTE, TOUS POUVOIRS A :

Avec faculté de subdélégation à :

A L'EFFET D'ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE :

-
- me représenter et exercer tous les droits que je tiens du règlement de copropriété et de la loi.
 - prendre part, en mon nom, à toutes les délibérations, discussions et à tous votes, faire toutes protestations, oppositions ou réserves.
 - accepter toutes fonctions et tous mandats, signer toutes feuilles de présence, ainsi que tous procès-verbaux de séance et tous actes relatifs à l'administration des parties communes.
 - substituer et généralement faire le nécessaire, pour assurer ma représentation à ladite assemblée générale et au cas où elle serait reportée, a toute réunion du syndicat ayant le même ordre du jour.

Fait à

Le

Mettre de sa main « BON POUR POUVOIR » et signer.

QUESTION N°	oui	non	abstention
4			
5			
5			
6			
7			
8			
9			
11			
12			
13			
14			
15			

Il est rappelé que le syndic ne peut pas recevoir mandat pour représenter un copropriétaire et que chacun des copropriétaires ne peut recevoir plus de trois pouvoirs. Il peut cependant en plus de 3 si le cumul de ses voix et celles des personnes qu'il va représenter n'excède pas 5% des voix du syndicat.